



## Annexe X – Enquête publique

### ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

N. Réf. : PUNI U202600001/47/2026  
Agent traitant : Alain FOGUENNE

Concerne la demande de **c/o Messieurs Julien et Mathieu BEAUPAIN**, ayant son siège social à Sart, Avenue Fernand Jérôme, 36, en vue d'obtenir un permis unique pour **la création d'un chemin public ainsi que le déboisement et le reprofilage d'un terrain sis en zone agricole afin de pouvoir y mener une activité agricole** à Sart, Route de Ligné, sur les parcelles cadastrées section A n° 1148A-1218- 1219A- 1220A.

**Le dossier ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.**

**L'enquête publique est réalisée en vertu du Code de l'environnement et du Décret du 6 février 2014 relatif à la création, suppression, modifications de voirie communale**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
le 10 juin 2026	le 15 juin 2026	Salle du Collège rue de la Fagne 46 le 14 juillet 2026 de 14h00 à 14h30	L'Administration communale Service Urbanisme rue de la Fagne 46 4845 Jalhay

La Bourgmestre, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique relative à la demande susmentionnée est ouverte. Le dossier peut être consulté à l'administration communale **à partir du 15 juin 2026.**

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 8 h 30 à 12 h et les jeudis de 17h00 à 20h00.

Toute personne souhaitant consulter le dossier, en dehors des jours et heures prévues ci-dessus, doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de l'agent communal délégué (Alain FOGUENNE - tél. : 087/379.131).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête (rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ou par mail : [service.urbanisme@jalhay.be](mailto:service.urbanisme@jalhay.be)).


Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

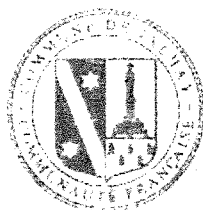
L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal de Jalhay.

A Jalhay, le 10 juin 2026


Par le Collège,

La Directrice générale,

  
B. ROYEN



La Bourgmestre,

  
V. VANDEBERG